

Formulaire de demande d'annulation HOTEL PASS

Section 1 – Principes de base

Les clients ayant acheté leurs pass journaliers (1 à 15 jours) sur mycma.shop peuvent demander un remboursement total dans les cas suivants :

- 1) En cas de fermeture totale du domaine skiable sur ordre du Conseil Fédéral ou sur ordre de l'Etat du Valais, CMA SA remboursera les journées de ski qui n'auront pas pu être consommées uniquement pour les courts séjour 1 à 15 jours
- 2) En cas de fermeture de toutes les frontières entre la Suisse et ses pays frontaliers ou non-frontaliers sur décisions des autorités, CMA SA remboursera les journées de ski qui n'auront pas pu être consommées uniquement pour les courts séjour 1 à 15 jours
- 3) En cas de mise en isolement obligatoire à l'arrivée en Suisse ou au retour après le séjour à Crans-Montana, CMA SA permet d'annuler son séjour de ski au plus tard la veille du premier jour ski. Dans ce cas un avoir sera émis à consommer dans les sociétés du groupe CMA (CMA SA, CMAI SA et One CM SA) au plus tard avant le 31.12.2022. Seule la liste des pays ou régions du monde imposant une mise en isolement lors de l'arrivée en Suisse et/ou d'un retour de Crans Montana, présente sur le site internet www.mycma.ch sert de référence dans ce cas précis.

Section 2 – Processus

1. Le client doit remplir ce formulaire, le signer et l'envoyer au plus tard le dernier jour de validité de leur carte journalière par courrier à l'adresse suivante :

REMONTÉES MECANIQUES CRANS MONTANA AMINONA (CMA)
Centrale d'informations
Route des Barzettes 1, 3963 Crans-Montana

ou par mail à

info@mycma.ch

2. Pour le courrier postal, le cachet de la poste fera foi

Section 3 – Obligations du client

1. Le remboursement peut être refusé par les Remontées mécaniques Crans Montana Aminona (CMA) SA si le titulaire abuse des droits
2. Il y a notamment abus :
 - en cas de violation des présentes dispositions ;
 - en cas de comportement inconvenant à l'égard des autres usagers du domaine skiable ;
 - en cas de violation de toute prescription de sécurité ; et
 - en cas de non-respect des injonctions émanant du personnel du domaine skiable ou des restaurants.
 - En cas de fausse information concernant la raison pour le remboursement



Par sa signature ci-dessous, le requérant confirme avoir lu et accepté tous les termes et conditions susmentionnés, que les informations qu'il transmet sont correctes et valables et qu'il requiert l'octroi d'une accréditation.

Nom : _____ Prénom : _____

Date : _____ Adresse e-mail : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

Raison d'annulation (sélectionnez une max.):

- Fermeture totale du domaine skiable sur ordre du Conseil Fédéral ou sur ordre de l'Etat du Valais. **Dans ce cas, un remboursement sera proposé**
- Fermeture de toutes les frontières entre la Suisse et ses pays frontaliers ou non-frontaliers sur décision des autorités (Conseil Fédéral ou Canton). **Dans ce cas, un remboursement sera proposé**
- Mise en isolement obligatoire à l'arrivée et au retour d'un séjour à Crans Montana. **Dans ce cas, un avoir sera émis à consommer dans les deux années qui suivent le dernier jour de validité de la carte journalière**

Date : _____ Signature : _____